



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 18 mai 2017

Présents : Monsieur Eric CIOTTI, président de séance,

Titulaires : Madame Marie BENASSAYAG, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Roger ROUX, Monsieur Philippe SOUSSI, Monsieur Francis TUJAGUE

Suppléants : Madame Janine GILLETTA, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Michèle PAGANIN, Madame Josiane PIRET, Madame Anne RAMOS, Madame Vanessa SIEGEL

Suppléants n'ayant pas voix délibérative :

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Eric CIOTTI, Monsieur Michel ROSSI à Madame Marie BENASSAYAG

**RAPPORT N° 17-5 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIIONS IMMOBILIÈRES
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-
MARITIMES - ANNÉE 2016**

En application des articles L. 3241-1 et L. 3213-2 du code général des collectivités territoriales, la liste des opérations immobilières réalisées par le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes durant l'année 2016 doit être présentée à l'assemblée délibérante et annexée au compte administratif de l'exercice.

Budget principal :

ACQUISITIONS					
Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales (superficie)	Identité du cédant	Conditions	Montant
TERRAIN	Lieu-dit chemin de Saint Jean 06800 CAGNES SUR MER	Section AH n°100 877 m2	Commune de CAGNES SUR MER		à titre gratuit valeur : 427 070,68 €
CASERNE	Lieu-dit chemin de Saint Jean 06800 CAGNES SUR MER	Section AH n°101 27 137 m2	Commune de CAGNES SUR MER		à titre gratuit valeur : 6 111 868,68 €

CESSIONS					
Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales (superficie)	Identité de l'acheteur	Conditions	Montant
NEANT					

Budget annexe relatif aux cantines :

ACQUISITIONS					
Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales (superficie)	Identité du cédant	Conditions	Montant
NEANT					
CESSIONS					
Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales (superficie)	Identité de l'acheteur	Conditions	Montant
NEANT					

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de donner acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières du SDIS des Alpes-Maritimes, au titre de l'année 2016, concernant le budget principal ainsi que le budget annexe des cantines.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*

Eric CIOTTI